

**Commune de DUCY SAINTE MARGUERITE**

\*\*\*\*\*

**Compte-Rendu du  
CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 juin 2019**Date de convocation :

20/06/2019

Date d'affichage :

20/06/2019

Nombre de conseillers :

En Exercice : 10

Présents : 6

Votants : 9

L'an deux mille

dix-neuf, le vingt-sept

du mois de juin, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est

réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

Monsieur René PETRICH, Maire.

**Etaient présents les conseillers suivants** : Mesdames, Messieurs DEGOULET, LEMOUSSU, LEHERISSIER, MARIE, , SOUDAIN.**Absent(es) excusé(es)** : Mme COSTA (pouvoir à M.LEHERISSIER), Mme CREVON (pouvoir à M.Marie), Mme ROMUALD (pouvoir à M.LEMOUSSU)**Absent(es)** : Mr PAYSANT.**Secrétaire** : Mme SOUDAIN Elise

---

**Après lecture, le conseil adopte et signe le compte rendu de la réunion du 11 avril 2019 à l'unanimité des membres présents.**

\*\*\*\*\*

**N°01 - Projet Sécurité RD 82**

M. DEGOULET expose aux membres du Conseil Municipal le projet proposé par le cabinet VRD SERVICE, composé de 7 éléments disposés le long de la RD 82, accompagné du coût estimatif HT de chaque poste. L'agrément de l'ARD sera requis pour la mise en œuvre et la demande de subventions.

- 1- Porte d'entrée sud près l'allée du Château : un marquage au sol, des bordures latérales et le panneau d'entrée matérialisent l'entrée dans le bourg (3 700 €)
- 2- Carrefour des Ecosais : 4 bandes rugueuses avertissent de l'approche d'un point dangereux (700 €)
- 3- Carrefour des Ecosais : un marquage axial définit les couloirs de circulation (1 090 €)
- 4- Descente, avant la rue de l'église : plateau ralentisseur surélevé en enrobé (5 880 €)
- 5- Virage du Lavoir : plateau ralentisseur surélevé en enrobé, avec aménagements pour les pluviiales (8 116 €)
- 6- Virage du bas du bourg : un marquage axial définit les couloirs de circulation (1 585 €)
- 7- Porte d'entrée nord à l'emplacement actuel du panneau d'entrée : un marquage au sol, des bordures latérales et le panneau d'entrée matérialisent l'entrée dans le bourg (3 700 €)

Le coût total TTC de l'ensemble s'élève à 29 725 €

Une subvention maximum de 9 900 € (40% du montant HT) pourrait être octroyée par le conseil départemental.

Un montant de 10 000 € a été provisionné sur ce projet au BP 2019

Compte tenu des autres investissements importants à venir, la discussion s'engage sur les éléments à retenir en priorité pour une réalisation en 2019.

- Les éléments 1, 5 et 7 ne sont pas retenus compte tenu de leur rapport efficacité / coût
- Les éléments 2 et 3 sont retenus pour la sécurisation du virage des Ecosais
- L'élément 4 (ralentisseur) est retenu. La hauteur reste à définir, pour obtenir une diminution effective de la vitesse sans pour autant être trop agressif sur les véhicules. Son emplacement sera remonté d'environ 6 m pour limiter les effets vis-à-vis des riverains.

- L'élément 6 est retenu. Les bandes rugueuses ne sont pas proposées dans la descente en raison de la proximité des habitations. De même la mise en place d'un ralentisseur est incompatible avec le niveau de la pente.

Les points retenus représentent un montant TTC de 11 106 € pour le budget 2019 (9 255 € HT). La déduction de la subvention potentielle de 3700 €, interviendra sur le budget 2020.

<b>Vote :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Unanime	<input type="checkbox"/> Pour - 9	<input type="checkbox"/> Contre - .0	<input type="checkbox"/> Abstention - 0
---------------	---	-----------------------------------	--------------------------------------	---

## N°02 - Délibération n°17-2019 Engagement des démarches pour la sécurité de la RD 82

Monsieur le Maire propose d'engager les démarches nécessaires à la réalisation des travaux de sécurité de la RD 82 pour un montant estimatif HT de 9 255 €

- Carrefour des Ecosais : 4 bandes rugueuses avertissent de l'approche d'un point dangereux
- Carrefour des Ecosais : un marquage axial définit les couloirs de circulation
- Descente, avant la rue de l'église : plateau ralentisseur surélevé en enrobé
- Virage du bas du bourg : un marquage axial définit les couloirs de circulation

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Mr le Maire à demander les devis relatif à la maîtrise d'œuvre et à la réalisation des travaux, ainsi que les demandes de subvention auprès de Conseil Départemental.

<b>Vote :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Unanime	<input type="checkbox"/> Pour - 9	<input type="checkbox"/> Contre - .0	<input type="checkbox"/> Abstention - 0
---------------	---	-----------------------------------	--------------------------------------	---

## N°03 - Projet d'aménagement de la RD 35

L'avant projet, non chiffré, fourni par le cabinet VRD Services est discuté. La rénovation de la chaussée de la traversée de bourg devrait être inscrite au programme 2020 de l'ARD. Des aménagements communaux nécessaires seront à réaliser à cette occasion :

- 1- Aménagements pour la gestion des eaux pluviales, avec création de fils d'eau et utilisation de la canalisation existante au sud de la chaussée
- 2- Aménagements de places de stationnement face au terrain communal (ex-ccas)
- 3- Aménagements d'une sente piétonne essentiellement en herbe le long de la partie Nord

Le poste 1 n'est pas complètement défini, mais n'appelle pas de remarques particulières

Pour le poste 2, plusieurs options ont été envisagées par VRD Services. Aucune ne recueille un assentiment général, ni sur le nombre de places, ni sur leur disposition. De plus, en l'absence de chiffrage, il est difficile de se prononcer sur une solution définitive

L'aménagement final du poste 3 dépend de la solution retenue au poste 2. Le problème d'augmentation de la vitesse sur une chaussée rénovée est aussi évoqué, et doit être traité, si besoin, dans le projet.

Le projet a été élaboré en réutilisant au mieux l'existant, en utilisant le fil d'eau comme limite pour matérialiser la sente piétonne, etc...afin de minimiser les coûts qui devraient s'élever aux alentours de 30 000 € TTC. Une subvention du département, représentant au maximum de 30 % du montant HT des travaux, sera demandée dans le cadre de l'APCR.

A ce stade de la discussion, M. LEMOUSSU propose de recueillir l'avis et les propositions des riverains concernés par le projet durant l'été. La proposition est retenue par le Conseil Municipal.

Des dates spécifiques, à l'occasion des permanences du jeudi en fin de journée seront proposées aux habitants pour venir discuter du projet.

Le projet définitif, validé par l'ARD, devra être retenu d'ici fin Octobre, afin d'engager au plus tôt la

demande de subvention et d'être prêt pour une réalisation début 2020.

#### N°04 - Entretien de la Commune

M. Durand, agent communal, est en arrêt maladie longue durée au moins jusqu'en janvier 2020.

Depuis 2 mois l'AIB assure l'entretien de la station à raison de 3h par semaine, et consacre, à titre d'essai, 2h par semaine à celui de la commune. Compte tenu du retard pris au 1<sup>er</sup> semestre, d'une part, et de l'encadrement technique nécessaire, d'autre part, il n'est pas envisagé d'étendre, ni de poursuivre le temps d'intervention de l'AIB pour l'entretien de la commune.

Afin de prendre en charge de façon globale l'entretien de la commune, une demande d'extension des prestations a été faite auprès de Bessin Insertion.

Bessin Insertion a fourni un devis pour une prise en charge partielle de nos demandes (massifs fleuris, lavoir, grilles des pluviales, allées et haie du cimetière) durant le second semestre 2019 pour un montant total de 2 908.34 €.

Le désherbage des trottoirs, cours et espaces de stationnement ne peut pas être pris par Bessin Insertion.

Pour un entretien de remise à niveau ponctuel de ces espaces, l'AIB nous propose 2 interventions de 2 agents pendant 4h. L'entretien régulier, pendant la saison, fera l'objet d'une évaluation ultérieure. Par ailleurs il sera nécessaire d'envisager aussi une intervention ponctuelle de remise à niveau pour le désherbage des bassins de la station.

Le coût horaire des prestations de l'AIB s'élève à 21 €

Si l'arrêt M. Durand devait être prolongé, il faut réfléchir à d'autres possibilités pour pérenniser l'entretien de la commune en 2020 à un moindre coût.

#### N°05 - Délibération n°18-2019 Extension de la prestation de Bessin Insertion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis présenté par Bessin Insertion pour l'extension de l'entretien de la commune au second semestre 2019. La dépense de 2 908.34 € sera affectée au compte 611 des dépenses de fonctionnement du budget communal.

**Vote :**

Unanime

Pour - 9

Contre - 0

Abstention - 0

#### N°06 - Travaux d'extension du réseau téléphonique, rue de Loucelles

Mr le Maire informe de la prise en charge par la commune de l'enfouissement du réseau téléphonique dans le cadre de l'extension des réseaux pour la propriété de Mme Boisdon. Trois devis ont été examinés : Orange : 11 421.49 € - SATO : 8 991.49 € - SORAPEL : 5478 € L'entreprise SORAPEL a été retenue pour un montant TTC de 5478 €. Les travaux auront lieu début juillet. Cette dépense sera imputée au compte 2151 - Réseau de voirie

## N°07 - Plan de lutte contre le frelon asiatique Convention avec la FREDON

Comme les années précédentes, la commune s'engage en prenant en charge 70% du montant des interventions. Les 30% restant sont pris en charge par le département.

Les habitants constatant la présence de nids sur leur propriété sont invités à le signaler à la mairie ou au référent local (Daniel LEMOUSSU) pour déclencher l'intervention d'une entreprise spécialisée.

Un rappel de la procédure à suivre sera fait auprès des habitants.

Vu l'arrêté préfectoral de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en date du 27 avril 2017  
Vu la participation de la Communauté de Communes de Seules Terre et Mer au plan de lutte collective contre le frelon asiatique

Vu la convention fournie par la FREDON de Basse Normandie

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation de la commune de Ducy Ste Marguerite l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique en 2019.

**Vote :**

Unanime

Pour - 9

Contre - .0

Abstention - 0

## N°07 - Délibération n°19-2019 Achat de terrain de Mr ADAM

Les terrains cadastrés AB 251 (430 m<sup>2</sup>) et AB 252 (177 m<sup>2</sup>) sont proposés à la vente, en priorité à la mairie, par le propriétaire M. Adam. Ces terrains, situés en zone N, donc non constructibles, sont d'une part greffés d'une servitude pour le passage de la canalisation d'assainissement communal, et d'autre part, contigus à 2 autres terrains communaux.

Mr le Maire a fait une offre à hauteur de 6 € / m<sup>2</sup> qui a été acceptée par le propriétaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la l'achat des parcelles AB 251 et AB 252 pour un montant de 3 642 euros auquel s'ajouteront les frais d'actes à la charge de l'acquéreur.

**Vote :**

Unanime

Pour - 9

Contre - .0

Abstention - 0

## N°07 - Délibération n°20-2019 Vente du terrain communal AB 080

Comme indiqué lors du Conseil du 11 avril 2019, les conditions de vente du terrain AB 080 (603 m<sup>2</sup> initial, situé en zone N) ont été précisées et affichées sur le panneau d'information de la mairie :

- Réserve communale : 43 m sur 1.50 m le long du chemin de Guillots
- Réserve communale : 11 m sur 3 m le long de la rue de Loucelles
- Clôtures à la charge de l'acquéreur
- Frais de bornage à la charge de l'acquéreur
- Surface restant à la vente : environ 500 m<sup>2</sup>
- Prix de vente : 7 euros / m<sup>2</sup>
- Frais d'actes à la charge de l'acquéreur
- Destination du terrain : agrément, jardin

M. Zysmman a confirmé son intention d'achat dans les conditions fixées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bornage et à la vente du terrain du terrain cadastrés AB 080 dans le respect des conditions énoncées ci-dessus.

Vote :

Unanime

Pour - 9

Contre - 0

Abstention - 0

### Maintien de la 5<sup>ème</sup> classe à Ecole d'Audrieu

M DEGOULET et LEMOUSSU informent des différentes actions pour éviter la fermeture d'une classe de l'Ecole d'Audrieu à la prochaine rentrée scolaire parmi lesquelles une lettre argumentée des parents d'élèves au Directeur d'Académie, des motions de soutien en cours ou à venir des communes concernées et de la communauté de communes.

Le conseil municipal décide de soutenir l'action des parents d'élèves par une délibération dont le texte sera transmis à l'inspection académique du Calvados et à notre député.

### N°08- Délibération n°21-2019

### Maintien de la 5<sup>ème</sup> classe à Ecole d'Audrieu

Considérant que des enfants de la commune sont scolarisés à l'école élémentaire Pablo Neruda sur la commune d'Audrieu,

Considérant la circulaire de rentrée 2019 du Ministre de L'Education Nationale et de la Jeunesse,

Considérant le cap fixé par le Président de la République pour un maximum de 24 élèves pour toutes les classes de la grande section CP et CE1,

Considérant que la fermeture d'une classe conduirait à un effectif de 29 à 30 élèves par classe à la rentrée 2019,

Considérant que 13 élèves sur 106 nécessitent une prise en charge particulière,

Considérant que les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2020, en hausse de 12 élèves, nécessiteront à nouveau une cinquième classe,

Le Conseil Municipal de Ducy Sainte Marguerite réunit en séance le 27 juin 2019, soutient la demande des parents d'élèves de l'Ecole d'Audrieu pour le maintien d'une cinquième classe à la rentrée 2019.

Vote :

Unanime

Pour - 9

Contre - 0

Abstention - 0

### N°09- Délibération n°16-2019

### Don de l'association « Couture »

Pour remercier la commune de la mise à disposition de la salle communale depuis 2 ans pour les activités couture, l'association « club couture familiale » a fait un don de 150 €. Cette recette sera imputée au compte 7713 - libéralités reçues du budget primitif 2019.

**Vote :**

Unanime

Pour - 9

Contre - .0

Abstention - 0

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

MM PETRICH, LEMOUSSU et DEGOULET rendent compte des différents commissions de la Communauté de Communes STM auxquels ils ont participé

### **La séance est levée à 22h30**

Certifiée conforme aux registres de délibérations

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits*

*Le Maire,*

**René PETRICH**